



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## collectivités territoriales

Question écrite n° 15935

### Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise en place de réseaux métropolitains de fibre optique non activée par les collectivités locales. Il souhaite faire référence au projet de certaines villes de développer ce type de réseaux afin de profiter de la concurrence rendue possible par la loi de réglementation des télécommunications. Il s'agirait d'offrir une alternative à l'offre de France Télécom au niveau local par la construction d'une infrastructure ouvrant la possibilité à de nouveaux opérateurs de venir installer par la suite l'équipement électronique nécessaire à l'activation du service. Ces initiatives ont pour but de créer les conditions d'ouverture de la boucle locale à la concurrence. Or il semble qu'une circulaire soit en préparation au sein de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur et visant à interdire aux collectivités locales la possibilité d'investir dans les télécommunications. C'est pourquoi, compte tenu de ces informations, il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'ouverture à la concurrence des télécommunications, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, l'émergence de la société de l'information et les opportunités qu'elle laisse entrevoir pour le développement local suscite des interrogations de la part des collectivités locales. L'interprétation de la réglementation doit être précisée. Les réponses aux questions des collectivités locales sur leur champ d'intervention dans le domaine des télécommunications se situent en effet au croisement complexe de plusieurs réglementations : code des postes et télécommunications, code général des collectivités territoriales, dispositions relatives à la concurrence. Aussi, une circulaire interministérielle (intérieur, économie, finances et industrie) devrait-elle donner prochainement aux préfets les points de repère juridiques nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier de Chazeaux](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15935

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1998, page 3354

**Réponse publiée le :** 7 septembre 1998, page 4960